

Assurance & Protection
Épargne & Retraite



 **COMPTES ANNUELS 2022**

Abeille Vie



***DOCUMENT SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE. LES RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SERONT SIGNES ENTRE LA DATE DE PUBLICATION ET LA DATE DE
TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

COMPTES SOCIAUX 2022

Bilan

Compte de résultat

Engagements hors bilan

Information sur la variation des capitaux propres

Résultats des cinq derniers exercices

ANNEXE AUX COMPTES :

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées

- A-1- Principes et modes d'évaluation retenus
 - . Bilan
 - . Compte de résultat
 - . Hors bilan
 - . Perp
 - . Eurocroissance
- A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable
- A-3- Changements de méthodes

B- Notes complémentaires sur les postes du bilan

- B-1- Evolution des placements
- B-2- Etat récapitulatif des placements
- B-3- Participations dans des entreprises d'assurance liées ou avec un lien de participation, renseignements concernant les filiales et participations
- B-4- Créances et dettes
 - . créances et dettes ventilées selon leur durée
 - . créances et dettes techniques
- B-5- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation
Groupements dont l'entreprise est membre indéfiniment responsable
- B-6- Composition de l'actionnariat
- B-7- Variation des capitaux propres
- B-8- Autres informations sur le bilan :
 - . détail des comptes de régularisation
 - . détail des provisions autres que techniques
 - . détail des avantages postérieurs à l'emploi et engagements à long terme
 - . détail des provisions techniques d'assurance vie et non-vie
- B-9- Instruments financiers

C- Notes complémentaires sur le compte de résultat

- C-1- Produits et charges des opérations techniques vie et non-vie
- C-2- Produits et charges de placements
Allocation réglementaire du résultat financier
- C-3- Informations diverses sur le compte de résultat :
 - . charges de personnel
 - . commissions afférentes aux opérations d'assurance directe
 - . primes brutes émises
 - . entrées et sorties de portefeuille
- C-4- Incidences des évaluations fiscales dérogatoires
- C-5- Différence entre la provision pour impôt constituée et l'impôt dû
- C-6- Charges fiscales

- C-7- Frais et commissions par nature et par destination
- C-8- Variation des provisions d'assurance vie
- C-9- Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

D- Autres informations

- D-1- Consolidation
- D-2- Informations sur le personnel
- D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes
- D-4- Informations sur la provision pour risque d'exigibilité

ACTIF (en milliers d'euros)	31-12-2022 Montant net	31-12-2021 Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	-	-
ACTIFS INCORPORELS	12 016	11 752
PLACEMENTS	36 444 249	36 034 654
Terrains et constructions	1 939 281	1 864 690
Entreprises liées et entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2 161 669	2 057 706
Autres placements	32 243 055	32 016 698
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	100 244	95 560
PLACEMENTS - CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	17 533 284	18 966 859
PARTS DES CESSIONNAIRES		
DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	71 033	68 284
Provisions pour primes non acquises non-vie	35	33
Provisions assurance vie	9 613	8 489
Provisions pour sinistres à régler vie	250	220
Provisions pour sinistres à régler non-vie	3 480	2 765
Provisions pour participation aux bénéfices non-vie	80	79
Autres provisions techniques non-vie	57 575	56 698
CREANCES	158 727	199 828
Affaires directes:		
- Primes acquises et non émises	2 873	2 525
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	6 872	6 866
- Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres créances :		
- Personnel	100	112
- Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	22 654	22 622
- Débiteurs divers	126 228	167 703
AUTRES ACTIFS	144 623	65 383
Actifs corporels d'exploitation	8 981	3 860
Comptes courants et caisses	135 642	61 523
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	486 465	465 801
Intérêts et loyers acquis non échus	264 315	257 167
Frais d'acquisition reportés	14 336	16 282
Autres comptes de régularisation	207 814	192 352
TOTAL ACTIF	54 850 397	55 812 561

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2022 Avant affectation	31-12-2022 Après projet d'affectation	31-12-2021 Avant affectation
CAPITAUX PROPRES	2 507 339	2 277 927	2 590 194
Capital social	1 205 529	1 205 529	1 205 529
Primes liées au capital social	300 794	300 794	300 794
Autres réserves	210 240	210 537	210 295
Réserve de capitalisation	405 958	405 958	568 330
Report à nouveau	155 094	155 109	226 966
Acomptes sur dividendes	-	-	-
Résultat de l'exercice	229 724	-	78 280
PASSIFS SUBORDONNES	1 140 000	1 140 000	640 000
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	31 643 670	31 643 670	32 207 377
Provision pour primes non acquises non-vie	1 656	1 656	1 690
Provisions assurance vie	29 737 654	29 737 654	30 361 708
Provisions pour sinistres à régler vie	374 043	374 043	348 880
Provisions pour sinistres à régler non-vie	288 660	288 660	285 497
Provision pour participation aux bénéfices vie	1 105 306	1 105 306	1 072 644
Provision pour participation aux bénéfices non-vie	201	201	196
Provision égalisation	-	-	-
Autres provisions techniques vie	13 207	13 207	15 766
Autres provisions techniques non-vie	122 943	122 943	120 996
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	17 536 783	17 536 783	18 973 261
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	18 354	18 354	17 762
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	67 043	67 043	64 915
AUTRES DETTES	1 705 789	1 935 201	1 092 844
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	120 530	120 530	108 211
- Dettes nées d'opérations de réassurance	4 297	4 297	4 080
- Dettes envers établissements de crédit - découverts	1 514	1 514	8 298
Autres dettes :			
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 472 038	1 472 038	849 973
- Personnel	11 648	11 648	11 838
- Etat, organismes de sécurité sociale			
et collectivités publiques	24 634	24 634	26 493
- Créanciers divers	71 128	71 128	83 951
- Dette actionnaires	-	229 412	-
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	231 419	231 419	226 208
TOTAL PASSIF	54 850 397	54 850 397	55 812 561

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE
 (en milliers d'euros)

Nature des opérations	2022			2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES	2 946 582	7 425	2 939 157	2 947 853
PRODUITS DES PLACEMENTS	1 361 616	-	1 361 616	1 065 732
Revenus des placements	865 395	-	865 395	672 075
Autres produits des placements	53 237	-	53 237	40 947
Profits provenant de la réalisation de placements	442 984	-	442 984	352 710
AJUSTEMENT ACAV - (plus-values)	2 137 668	-	2 137 668	2 502 567
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	172 223	-	172 223	212 295
CHARGES DE SINISTRES	-3 246 713	-2 429	-3 244 284	-3 382 827
Prestations et frais payés	-3 221 593	-2 399	-3 219 194	-3 521 628
Charges des provisions pour sinistres à payer	-25 120	-30	-25 090	138 801
CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	2 918 743	-1 083	2 919 826	-817 000
Provisions d'assurance vie	1 413 198	-1 083	1 414 281	979 669
Provisions sur contrats en unités de compte	1 502 965	-	1 502 965	-1 801 386
Autres provisions techniques	2 580	-	2 580	4 717
PARTICIPATION AUX RESULTATS	-894 215	-41	-894 174	-868 129
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-436 325	-149	-436 176	-421 068
Frais d'acquisition	-163 552	-	-163 552	-152 662
Frais d'administration et autres charges	-272 773	-	-272 773	-268 669
Commissions reçues des réassureurs		-149	149	263
CHARGES DES PLACEMENTS	-532 235	-	-532 235	-383 863
Frais internes et externes de gestion	-80 571	-	-80 571	-93 939
Autres charges des placements	-98 777	-	-98 777	-87 470
Pertes provenant de la réalisation de placements	-352 887	-	-352 887	-202 454
AJUSTEMENT ACAV - (moins-values)	-4 198 995	-	-4 198 995	-754 115
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-4 288	-	-4 288	-4 110
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	224 061	3 723	220 338	97 335

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE
 (en milliers d'euros)

Nature des opérations	2022			2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES	133 619	7 186	126 433	118 826
Primes	133 585	7 189	126 396	118 792
Variation des primes non acquises	34	-3	37	34
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	12 898	-	12 898	12 319
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	-	-	-	-
CHARGES DE SINISTRES	-85 387	-4 416	-80 971	-117 574
Prestations et frais payés	-84 051	-3 701	-80 350	-77 969
Charges des provisions pour sinistres à payer	-1 336	-715	-621	-39 605
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-1 755	-877	-878	-4 858
PARTICIPATION AUX RESULTATS	-2 024	-2	-2 022	-312
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-28 523	-469	-28 054	-21 047
Frais d'acquisition	-21 597	-	-21 597	-16 816
Frais d'administration	-6 926	-	-6 926	-4 718
Commissions reçues des réassureurs		-469	469	487
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-	-	-	-
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	28 828	1 422	27 406	-12 646

COMPTE NON TECHNIQUE
 (en milliers d'euros)

Nature des opérations	2022	2021
RESULTAT TECHNIQUE	247 744	84 689
Vie	220 338	97 335
Non-vie	27 406	-12 646
PRODUITS DES PLACEMENTS	80 372	62 075
Revenus des placements	51 082	39 146
Autres produits des placements	3 142	2 385
Profits provenant de la réalisation de placements	26 148	20 544
CHARGES DES PLACEMENTS	-31 416	-22 359
Frais internes et externes de gestion	-4 756	-5 472
Autres charges des placements	-5 830	-5 095
Pertes provenant de la réalisation de placements	-20 830	-11 792
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-12 898	-12 319
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	12 547	13 120
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-67 790	-1 606
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
PARTICIPATION DES SALAIRES	-2 616	-2 916
IMPOT SUR LES BENEFICES	3 781	-42 404
RESULTAT DE L'EXERCICE	229 724	78 280

**INFORMATION SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
AU COURS DE L'EXERCICE**

I - RESULTATS DE L'EXERCICE			
(total en milliers d'euros et en euros par action)		2021	2022
Résultat comptable	Milliers de €	78 280	229 724
	€ par action	13,55	39,76
Variation des capitaux propres	Milliers de €	27 912	-162 372
	€ par action	4,83	-28,11
Dividende proposé	Milliers de €	150 207	229 412
	€ par action	26,00	39,71
II - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
(en milliers d'euros)			2022
A	1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2021 avant affectation		2 511 914
	2. Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G.O. du 07-06-2022		-71 927
	3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2022		2 439 987
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2022		
	1. Variation du capital		-
	2. Variation des autres postes		-
C	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs (A3+B)		2 439 987
D	Variations en cours d'exercice		
	1. Variation du capital		-
	2. Variation des primes, réserves, report à nouveau		-
	3. Variation des provisions réglementées		-
	4. Autres variations		-162 372
	TOTAL D		-162 372
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2022 avant A.G.O. (C+D)		2 277 615
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)		-162 372
G	Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		-
H	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)		-162 372

TABLEAU DES ENGAGEMENTS**RECUS ET DONNES**

(en milliers d'euros)

Catégories d'engagements	31-12-2022			31-12-2021
	Total	Autres entreprises liées	Autres	
Engagements reçus				
Cautions	193	-	193	217
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	250 000	-	250 000	-
Autres engagements reçus	27 888 213 (1)	27 888 213	-	28 598 569
Total des engagements reçus	28 138 406	27 888 213	250 193	28 598 786
Engagements donnés				
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	744 688	-	744 688	605 113
Autres engagements donnés	28 116 176 (1)	28 058 826	57 350	28 859 272
Total des engagements donnés	28 860 864	28 058 826	802 038	29 464 385
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	989	-	989	947
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-
Encours d'instruments financiers à terme (engagements donnés)	1 640 711 (2)	-	1 640 711	1 998 195
Encours d'instruments financiers à terme (engagements reçus)	508 211 (2)	-	508 211	413 211

(1) Les modalités de coassurance du contrat Afer instituent une totale solidarité entre les deux coassureurs pour l'ensemble des engagements vis-à-vis des adhérents et des bénéficiaires.

A ce titre, chaque coassureur fait figurer dans ses engagements hors bilan le montant des provisions techniques comptabilisées par l'autre coassureur au titre du contrat Afer, soit 27.888,2 M€ au 31-12-2022 pour les provisions AER.

(2) Toutes les informations relatives à ces IFT sont détaillées dans l'annexe aux comptes (cf paragraphe Instruments financiers à terme)

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Art. R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du Code de commerce)

(en euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	1 205 528 533	1 205 528 533	1 205 528 533	1 205 528 533	1 205 528 533
Capital appelé	1 205 528 533	1 205 528 533	1 205 528 533	1 205 528 533	1 205 528 533
Capital non appelé	-	-	-	-	-
b) Nombre d'actions émises	5 777 201	5 777 201	5 777 201	5 777 201	5 777 201
Actions libérées	5 777 201	5 777 201	5 777 201	5 777 201	5 777 201
Actions non libérées	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 155 792 163	4 558 188 322	2 741 819 390	3 088 849 801	3 080 167 196
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	302 801 354	296 973 802	195 857 937	148 815 760	271 719 900
c) Impôts sur les bénéfices	61 754 421	59 042 927	58 988 877	42 403 839	-3 781 075
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	235 648 740	214 396 739	111 737 357	78 280 113	229 723 890
e) Résultat distribué	450 621 678	100 523 297	-	150 207 226	229 412 652
III - RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	40,99	40,81	23,25	17,91	47,23
b) Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	40,79	37,11	19,34	13,55	39,76
c) Dividende attribué à chaque action	78,00	17,40	-	26,00	39,71
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen	403	399	400	410	451
b) Montant de la masse salariale	30 369 431	24 677 143	25 817 764	27 372 999	29 163 868
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	14 044 207	12 167 707	12 906 759	13 638 113	14 366 318

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Les comptes de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art. L.341.2 du Code des assurances, aux dispositions du Code des assurances et du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.

Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

FAITS MARQUANTS

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un pré-requis relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

Ré-internalisation des services fournis par l'ancien actionnaire et changement de marque :

Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » desdits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).

En complément, cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances Holding et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre 2022.

Capital et Dettes :

En septembre 2022, Abeille Vie a émis sur les marchés financiers (Euro MTF Market) une dette sous la forme de Titre Subordonné Remboursable Tier 2 durable pour un montant de 500 M€, avec une maturité de 11 ans et un coupon de 6,25%.

Cette émission obligataire subordonnée a été structurée dans un format "durable", c'est-à-dire que le Groupe s'engage à investir un montant équivalent aux fonds reçus dans des actifs verts et sociaux, tel que décrit dans le contrat cadre d'émission des titres.

Situation internationale :

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances Holding et ses filiales piloté par Aéma Groupe. Il n'a pas été identifié d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

Offre publique d'achat simplifiée lancée sur les titres d'Union Financière de France Banque

Le 28 novembre 2022, Abeille Assurances Holding (qui détient 99,99% des titres d'Abeille Vie) et indirectement 74,99% du capital et des droits de vote³ de la société Union Financière de France Banque (ci-après « UFF ») a annoncé son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur les actions UFF au prix de 21 euros par action.

Dans un contexte où UFF n'entendait pas recourir au marché pour se financer, l'Offre a été motivée par la volonté d'Abeille Assurances Holding de i) renforcer ses liens avec UFF et soutenir au mieux son projet

³ Sur la base d'un capital composé de 16.233.240 actions représentant 16.233.240 droits de vote théoriques au 31 octobre 2022. En application de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de toutes les actions composant le capital social, y compris les actions privées de droits de vote.

stratégique ii) favoriser le développement d'UFF notamment via la modernisation de ses systèmes d'information, iii) simplifier le fonctionnement d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et iv) supprimer les coûts récurrents et contraintes inhérentes à l'inscription de la société UFF à la cote sur un marché réglementé. Abeille Assurances Holding a annoncé son intention, à l'issue de l'Offre, de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions UFF si les conditions légales et réglementaires étaient réunies.

Evolution de la gouvernance :

Il est enfin souligné le changement de Directeur Général intervenu le 11 mai 2022 et dans la continuité de ce changement, une recomposition du conseil d'administration. Les éléments sont détaillés dans la partie du rapport sur la Gouvernance.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Offre publique d'achat simplifiée lancée sur les titres d'Union Financière de France Banque :
À la suite de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par Abeille Assurances Holding sur les actions de la société Union Financière de France Banque (UFF), dont les résultats ont été annoncés le 16 février 2023, Abeille Assurances Holding détenait à cette date, directement ou indirectement (vis les titres détenus notamment par Abeille Vie), 94,84% du capital et des droits de vote d'UFF⁴.

Abeille Assurances Holding a donc procédé le 1er mars 2023 au retrait obligatoire des 832.426 Actions non-apportées à l'Offre, représentant 5,13% du capital et des droits de vote de la société UFF.

Le retrait obligatoire a été mis en œuvre au prix de 21 euros par Action (égal au prix de l'Offre), net de tous frais.

Faillite de la Silicon Valley Bank :

Le 10 mars 2023 marque le jour de la faillite de la Silicon Valley Bank, la banque spécialisée dans le financement de start-up du secteur des nouvelles technologies. Quelques jours plus tard, les autorités suisses ont été contraintes d'afficher leur soutien à Crédit Suisse qui avait vu son cours chuter jusqu'à 30 %. Les premières études menées sur ces deux événements révèlent une absence d'impact direct sur le groupe Aéma Groupe. Nous restons toutefois en vigilance quant à l'évolution de la situation.

Il est précisé qu'aucun autre événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art. 112-1 du règlement ANC 2015-11.

Bilan

ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :

⁴ 94,87% si l'on tient compte, dans la participation d'Abeille Assurances Holding, des 1.564 actions auto-détenues conservées par UFF et des 3.532 actions gratuites en cours de période de conservation qui font l'objet de promesses de vente et d'achat entre leurs porteurs et Abeille Assurances Holding.

Les pourcentages sont calculés sur la base d'un capital composé de 16 233 240 actions représentant autant de droits de vote théoriques, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du RGAMF.

- les logiciels amortis sur une durée maximale de 12 mois,
- les rachats de portefeuilles pour 5,5 M€ constitués des anciens portefeuilles reçus issus de la fusion d'Epargne Actuelle avec Abeille Vie totalement dépréciés ; et des rachats et cessions de portefeuilles AFER de cabinets de courtage amortis linéairement sur 11 ans (durée résiduelle des contrats AFER). La dotation de la période s'élève à 0,5 M€ et la valeur résiduelle est de 1,6 M€. Actuellement, aucun élément n'est susceptible de modifier significativement la valeur d'un portefeuille.
- les malis techniques de fusion comptabilisés en immobilisation incorporelle en portefeuille d'assurance apporté par Aviva Courtage issu de la fusion d'Aviva Direct hors santé, portefeuille en run off, pour une valeur brute de 17,2 M€ et amorti totalement,
- le mali technique de fusion généré lors de l'absorption d'Epargne Actuelle d'un montant de 5,3 M€ classé en fonds de commerce. Ce mali technique de fusion n'a pas de durée d'utilisation limitée et n'est donc pas amorti.
Un impairment test a été réalisé afin de vérifier la non-existence d'un indice de perte de valeur.
La méthode d'impairment consiste à rapprocher la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.
La valeur actuelle du portefeuille est évaluée en tenant compte des commissions sur encours et des commissions d'acquisition.
- un mali de technique de fusion pour 4 M€ généré lors de la fusion par voie d'absorption en 2020 de la société Mamann Invest, laquelle détenant 100 % des actions de la société SACAF (société de courtage) dont elle était la holding.
Ce mali est classé en portefeuille d'assurances – mali de fusion et a une durée d'utilisation non limitée.

Un impairment test a été réalisé afin de vérifier la non-existence d'un indice de perte de valeur.

La méthode d'impairment, consistant à rapprocher la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, est évaluée en tenant compte du montant annuel des commissions Abeille Vie et de la durée du portefeuille Epargne Abeille Vie.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents et suit les règles d'amortissement et de dépréciation de l'actif.

PLACEMENTS

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

Placements immobiliers

Principes

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotés sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :

- immeubles d'exploitation,
- immeubles de placement.

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n° 2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble.

Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif. En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charge.

Evaluation des immeubles

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'une revue quinquennale approfondie effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, une actualisation de la valeur de réalisation est effectuée au moins annuellement.

À chaque date de clôture tout indice impliquant une perte de valeur durable est apprécié. Une perte de valeur de l'immeuble de + de 20 % de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de réalisation.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est constatée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Dans le cas d'immeubles destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération est la valeur vénale.

Evaluation des parts de sociétés immobilières

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :

- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution le plus récent connu à la date de l'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,
- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient. Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.

À chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur durable est apprécié. Une perte de valeur de l'actif de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'actif concerné.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est constatée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Au 31-12-2022, la provision pour dépréciation s'élève à 43,4 M€.

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-10

Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative disponible au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié, articles 123-6 à 123-19).

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes,
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré.

Ces règles de dépréciation s'appliquent aussi aux cantons légaux.

Pour l'exercice 2022, 10 titres ont fait l'objet d'un calcul de valeur recouvrable. Il s'agit des titres suivants :

TITRES (ISIN)	Libellé
DE000A3E5TRO	ALLIANZSE TF/TV PERP *EUR
XS1752984440	AROUNDTOWN TV18-PERP.
FR0010318386	CNP ASSUR 5.25% TF/TV PERP
XS2010039548	DBF BV TF/TV PERP *EUR
FR0013330537	UNIBALL RODAMCO TV 18 PERP
XS1811181566	GRAND CITY PRO TV18-PERP.
XS2152296617	CDT SUISSE 3,05% 21-150933 IND
FR0014008256	MSFINANCE VRN 22/04/32 IND*EUR
FR0014008256	MSFINANCE VRN 22/04/32 IND*EUR
XS2307332010	CITIGROUP GLO 3,34% 21-32 IND

Pour 2022, la société a enregistré une dotation aux provisions pour dépréciation durable nette de reprise de 21,8 M€ pour les titres relevant de l'article R.343-10. A la clôture de l'exercice, la provision pour dépréciation durable des titres soumis à l'article R.343-10 est de 46,2 M€.

Valeurs amortissables soumises à l'article R.343-10 :

En application du règlement ANC n° 2015-11 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 modifié (articles 123-6 à 123-19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ;
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurance (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables (TCN)).

En application de l'article R.343-9 du Code des assurances, les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2° quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9. Ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, seuls les cours obtenus après la date d'inventaire ayant un impact significatif ont été retenus.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Abeille Asset Management, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

L'émetteur SNS a fait défaut en 2013 ; par suite, les obligations SNS Bank ont été provisionnées à 100 %. Les titres n'ont donc pas été remboursés à terme, le 26/10/2020. Nous avons repris la provision pour risque émetteur.

Pour tenir compte de l'action en justice intentée par Abeille Assurances devant les juridictions néerlandaises, nous avons constaté une créance financière sur l'émetteur SNS à hauteur de la valeur de remboursement; cette créance a été provisionnée à 100 %.

Conformément au dernier alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Au 31-12-2022, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Abeille Vie.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent des règles d'évaluation spécifiques définies à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur de réalisation.

Pensions livrées

Abeille Vie réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à un prix convenu.

Les titres remis en pension continuent à figurer au bilan de la société. La trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée en contrepartie d'une dette financière sur pension.

Synthèse des opérations de pension Abeille Vie au 31-12-2022 :

	Prix de revient M€	Valorisation M€
Emprunt d'Etat	1544	1401
TOTAL	1544	1401

Instruments financiers à terme

La compagnie a mis en place en 2016 des swaps de devise pour couvrir des obligations dans le cadre d'une stratégie de rendement ; il s'agit d'opérations de micro-couverture. Ces swaps de devise transforment les flux en devises de l'obligation en flux en euros. Ces flux en euros sont convertis à un cours de change déterminé à la mise en place du swap de devises.

Ces obligations sont traitées comme des obligations synthétiques en euros. Aucun écart de change n'est enregistré en comptabilité.

La compagnie a mis en place en 2017, 2019 et 2020 des contrats d'achat à terme d'OAT (« forwards ») pour se couvrir en cas de hausse des prix des obligations, dans le cadre d'une stratégie d'investissement ; il s'agit d'opérations de micro-couverture. Ces opérations sont enregistrées en engagements hors bilan. La compagnie a mis en place en 2020 des contrats de forwards-swap (mise en place de swaps au terme du forward) dans le cadre d'une stratégie de rendement ; il s'agit d'opérations de micro-couverture. Ces opérations sont enregistrées en engagements hors bilan.

Description des opérations et type de stratégie

Type d'instrument à terme	Nominal (M€)	Nature de la stratégie	Type de couverture	Type de marché	Type d'actifs couverts
Forwards à l'achat d'obligation	1 239,50	Stratégie d'investissement	Protection contre la baisse des taux et hausse des prix des obligations	gré à gré	Obligations
Forwards à la vente d'obligation	297,00	Stratégie d'investissement	Protection contre la baisse des taux et hausse des prix des obligations	gré à gré	Obligations
Forwad swap	190,00	Stratégie de rendement	Protection contre la baisse des taux	gré à gré	Obligations
SWAP de taux issu des Forwards swap	200,00	Stratégie de rendement	Protection contre la baisse des taux	gré à gré	Obligations
Currency Swap (devise)	11,21	Stratégie de rendement	Protection contre le risque de change (variation Euro/USD)	gré à gré	Obligations

Méthode d'évaluation : les contreparties fournissent une valorisation, que nous contrôlons en la comparant avec une valorisation réalisée sur la base de modèles internes.

Principe et méthodes comptables

- Forward : Les engagements au titre des opérations de Forward figurent en hors bilan.

-Forwards-swaps : amortissement de la moins-value latente au TRE sur la durée de la stratégie.

-Swap de taux issus de forwards-swaps : amortissement des soultes et des flux des swaps au TRE sur la durée de la stratégie

. Swap de devise : Ces obligations sont traitées comme des obligations synthétiques générant des flux en euros (les flux en devise de l'obligation sont convertis en euro grâce à l'IFT). Aucun écart de change n'est enregistré en comptabilité.

Primes, soultes, appels de marge et autres flux figurant en compte de régularisation actif et passif

Type d'instrument à terme	Amortissements des plus et moins values latentes des Forwards swap	Durée résiduelle d'amortissement	
Forward Swap non débouclés	1,84M€	15 ans	
Type d'instrument à terme	Amortissement des soultes (33,2M€) au TRE	Calcul du Coupon couru du swap (méthode du TRE)	Durée résiduelle d'amortissement
Swaps issus de forward Swap	1,34M€	1,31M€	15 ans

Type d'instrument à terme	Prime	Amortissements des Currency swaps	Durée résiduelle d'amortissement
Currency swap	0,08M€	0,05M€	5 ans

Le montant des dépôts de garantie versé aux contreparties s'élève à 570 M€.

Aucune rupture de stratégie n'est intervenue au cours de l'exercice. Aucun impact résultat n'a donc été constaté au titre de rupture de stratégie.

Aucune déqualification de stratégie n'est intervenue au cours de l'exercice. Aucun flux n'a donc été enregistré en compte de régularisation au titre d'opérations déqualifiées

CREANCES

Elles correspondent aux créances nées d'opérations d'assurance directe et aux autres créances qui sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Les créances nées d'opérations d'assurance comprennent entre autres les primes restant à émettre ainsi que les créances sur les assurés en instance d'encaissement ou de régularisation.

Quant aux autres créances, elles correspondent principalement aux acomptes versés à l'Etat concernant les prélèvements sociaux sur l'inscription en compte des assurés.

Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- agencements 10 ans
- matériel de transport 5 ans
- matériel 3, 5 et 10 ans
- mobilier 10 ans

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation - actif et passif - sont principalement composés :

- des intérêts courus sur les instruments financiers,
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires,
- des frais d'acquisition reportés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.

Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulee entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

Les frais d'acquisition comprennent les commissions et les frais internes (charges directes et indirectes). Les frais d'acquisition relatifs aux contrats dont la durée de vie résiduelle dépasse la date de clôture sont inscrits à l'actif et donnent lieu à un amortissement linéaire calculé sur la durée de vie résiduelle de ces contrats ; le montant reporté est toutefois limité à l'écart de zillmétrisation correspondant aux chargements d'acquisition non inclus dans les provisions mathématiques.

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée des emprunts au prorata des intérêts courus.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2022, le capital social de votre société est composé de 5 777 201 actions de 208,67 euros chacune, dont 5 777 200 détenues par Abeille Assurances, le solde étant détenu par vos administrateurs et actionnaires divers.

RESERVE DE CAPITALISATION

La réserve de capitalisation est « destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu ». Elle est mouvementée à due concurrence des plus ou moins-values réalisées sur valeurs mobilières amortissables visées par l'article R.343-9 à l'exception des obligations à taux variable et des obligations à taux révisable.

Le décret 2015-513 du 7 mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non-vie ne répondant pas au seuil défini.

Le montant de ces versements ou prélèvements est calculé, selon des modalités précisées par arrêté du 30-12-2010 du ministre chargé de l'économie, en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession. Les mouvements à la réserve de capitalisation étant exclus du résultat fiscal, des aménagements des articles R.343-14 et A.343-3 du Code des assurances ont été approuvés visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux bénéfices réglementaire. En conséquence, l'effet d'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat non technique de l'assureur en contrepartie de la réserve de capitalisation.

Pour 2022, il a été constaté une dotation nette de reprise de 218,9 M€ et l'incidence fiscale a généré une reprise nette de 56,5 M€ qui a été enregistrée dans le compte non technique, ce qui porte le stock de réserve de capitalisation à 406,0 M€ hors PERP.

Pour les besoins de l'établissement des comptes auxiliaires d'affectation du PERP, la réserve de capitalisation du PERP ne figure pas dans la ligne « Autres réserves » du passif mais dans la ligne « Autres provisions techniques vie » comme défini à l'article 232-19 et suivants du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015.

Elle s'élève au 31 décembre 2022 à 1,7 M€.

PASSIFS SUBORDONNES

Titres subordonnés à durée indéterminée

Abeille Vie a procédé le 16 août 2019 à l'émission de TSDI (titre subordonné à durée indéterminée) pour 290 000 000,00 d'euros, avec paiement semestriel d'intérêts au taux EURIBOR 6 mois +4,05 %. La date du call est prévue pour le 16 août 2029.

Ces titres sont portés en totalité par Abeille Assurances Holding.

Titres subordonnés remboursables

Abeille Vie a procédé le 09 décembre 2021 à l'émission de TSR (titre subordonné remboursable) pour 350 000 000,00 d'euros, dont l'échéance est en 2052, avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 2,2 % jusqu'en 2032 et paiement trimestriel d'intérêts variables au taux Euribor3 mois +3,05. La date du call est prévue pour le 10 décembre 2031.

Ces titres sont portés en totalité par MACIF SAM.

Abeille Vie a procédé le 09 septembre 2022 à l'émission d'un TSR (Titre Subordonné Remboursable) pour un montant de 500 000 000,00 d'euros, dont l'échéance est en 2033, avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 6,250 %.

La mise en place de cette dette a généré des frais d'émission qui sont étalés sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions d'assurance vie et non-vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle de l'engagement garanti compte tenu de la probabilité de versement, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005 depuis le 31 décembre 2006.

Et, à compter du 21 décembre 2012, une distinction de table est opérée selon le type de contrat pour toutes les rentes liquidées :

- table centrale Hommes et Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats collectifs,
- table centrale Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats individuels.

Depuis 2017, compte tenu des niveaux actuels des taux des marchés financiers et, dans l'objectif de sécuriser les engagements envers les assurés pour les années futures, Abeille Assurances avait décidé de provisionner ses rentes en service en appliquant, au taux du tarif, un plafond.

Depuis 2019, le groupe a abaissé ce plafond de 2 % à 1,50 % pour tenir compte du contexte des taux bas ou négatifs. Le taux maximum de 1,50% a été maintenu en 2022.

Pour les engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, la provision mathématique est égale à la valeur de la garantie au terme actualisée au taux réglementaire.

Provision pour garantie plancher

Cette provision, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie, est calculée à partir du modèle de Black & Scholes.

Pour Abeille Vie, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.

Le montant de la provision pour garantie plancher s'élève au 31 décembre 2022 à 7,3 M€.

Provision pour participation aux bénéfices

En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices.

Conformément au Code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du huitième exercice suivant sa dotation.

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non encore incorporées dans les prestations, provisions pour sinistres ou provisions mathématiques. Elles sont déterminées pour respecter les trois contraintes suivantes :

- une dotation minimale prévue par le code des assurances (90 % des bénéfices techniques et 85 % des bénéfices financiers pondérés par le poids des capitaux propres doivent être distribués dans les huit ans),
- l'application des clauses contractuelles (revalorisations produit par produit),
- une provision pour participations aux bénéfices suffisante pour couvrir les revalorisations décidées (y compris celles des années antérieures non encore affectées).

Provisions pour sinistres vie et non-vie

Les provisions pour sinistres à payer (c'est-à-dire inconnus et connus) représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

Ces provisions sont égales à la somme des provisions suivantes :

- La provision pour sinistres connus est déterminée à partir des sinistres déclarés mais non encore réglés extraits du système de gestion des sinistres :
 - Pour les contrats d'épargne, la provision est égale au capital garanti en cas de décès (somme des garanties en euros et contrevalet en euros des garanties en unités de compte).
 - Pour les garanties décès des contrats de prévoyance, la provision est égale au capital garanti en cas de décès.
 - Pour les garanties incapacité-invalidité des contrats de prévoyance, la provision est calculée selon les modalités du dossier et la méthode de provisionnement en vigueur (tables d'expérience certifiées par un actuaire indépendant, taux d'actualisation).

Le taux d'actualisation utilisé pour le provisionnement des garanties non-vie (branche assurance de personnes, prestations incapacité invalidité, art. 143-12 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015) s'élève à décembre 2022 à 0,65 %. Il ne peut excéder 75 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français, sans pouvoir dépasser 4,5 %.

- En prévoyance, la provision pour sinistres inconnus est calculée avec la méthode Chain Ladder en nombre et en coût moyen par sinistre.

Les provisions pour sinistres connus et inconnus des garanties incapacité et invalidité sont majorées de 5 % au titre de la provision pour frais de gestion de sinistres.

Les travaux significatifs sur les contrats d'assurance vie non réclamés entrepris en 2014 par la société se sont poursuivis sur 2020. Ces éléments ont été partagés avec le régulateur.

Provision globale de gestion (PGG)

Conformément aux Art 142-6 du règlement ANC et Art 39 quinquies GC du code Général des Impôts, la provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Calcul de la provision

Le calcul s'effectue par ensemble homogène de contrats ; la provision est égale à la valeur actuelle de la différence entre les produits financiers et les charges de gestion futurs calculés année par année.

Les produits financiers futurs correspondent à la différence entre les provisions calculées aux taux de rendement prévisionnels des actifs et les provisions inscrites aux comptes des clients (y compris la participation aux bénéfices et après prélèvements des frais de gestion prévus aux contrats). Lorsque le taux d'intérêt garanti du contrat est supérieur au taux prévisionnel, les produits financiers sont nuls.

Les charges de gestion futures correspondent aux coûts d'administration augmentés des commissions versées sur encours et diminués des rétrocessions de commissions de placements s'il y a lieu.

Une provision globale de gestion a été constituée pour 42,5 M€ au 31 décembre 2022, contre 33,4 M€ au 31 décembre 2021.

Provision pour risque d'exigibilité

Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».

Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

Conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

- a. Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- b. Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- c. Pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

Conformément à l'article R.343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la durée des passifs.

Conformément à l'article R.322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R.343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même code.

Les informations sur l'étalement de la PRE sont mentionnées en annexe D4, conformément à l'art. 423-41 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Pour 2022, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elle est constituée par des contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité ou dépendance à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

La dotation à la provision pour risques croissants s'élève en 2022 à 0,4 M€ net de cession pour un montant global de provision au 31-12-2022 de 106,5 M€ brut de cession et 57,1 M€ net de cession.

Provision d'égalisation

La provision d'égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. Elle concerne les contrats « temporaire décès » et « emprunteur ».

En 2022, aucune provision d'égalisation n'a été constituée.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est fixée par l'article R.343-3 du Code des assurances et son calcul est détaillé à l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié. Cette provision est « destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif ». Il s'agit d'une méthode de calcul rétrospective avec mutualisation des risques financiers sur l'ensemble des contrats d'une société. Sont concernés les contrats de capitalisation et d'assurance vie en euros. Les contrats à capital variable et les opérations de prévoyance collectives sont exclus du champ d'application.

Il est établi une comparaison entre le taux de rendement réel des actifs et le taux d'intérêt technique moyen y compris, le cas échéant, la participation aux bénéfices contractuellement garantie dans les conditions définies par l'article A.132-2 du Code des assurances, nets de chargements de gestion. Si le taux de rendement des actifs diminué d'un cinquième est inférieur à ce taux d'intérêt moyen des engagements, il doit être constitué une provision dont le montant est égal à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées avec un taux d'actualisation déterminé selon une des trois méthodes décrites à l'article 142-8 du règlement n° 2015-11 modifié et les provisions mathématiques à l'inventaire.

Pour 2022, aucune provision pour aléas financiers n'est à constituer.

Provision de diversification

La provision de diversification est définie par l'article R.343-3 du Code des assurances. Pour les engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, la provision de diversification correspond au nombre de parts acquises multiplié par la valeur liquidative de la part à la date d'arrêté.

La reprise à la provision de diversification s'élève en 2021 à 2,5 M€ pour un montant en stock au 31-12-2022 de 11,5 M€, contre 14,1 M€ au 31-12-2021.

Provision collective de diversification différée (PCDD)

La provision collective de diversification différée est définie par l'article R.343-3 du Code des assurances. Elle est destinée au lissage de la valeur de rachat des contrats. Cette provision peut être abondée, dans les conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'économie, par la part des résultats qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision de diversification. Cette provision est reprise et donne lieu à une dotation de même montant à la provision de diversification, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Pour 2022, une dotation nette de 0,4 M€, au titre des dispositions du 10° de l'article R343-3 du code des assurances, a été constatée dans les comptes de la comptabilité auxiliaire Eurocroissance.

D'autre part, le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016, relatif aux transferts d'actifs vers des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification mentionnés à l'article L.134-1 du Code des assurances, autorise les entreprises d'assurance à inscrire en PCDD le transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros.

Depuis le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019, ce transfert de plus-values latentes peut être exercé tant que, à l'ouverture de chaque exercice comptable depuis l'entrée en vigueur du présent décret, le TEC 10 publié par la Banque de France est inférieur au taux de rendement récurrent de l'actif général constaté sur l'exercice précédent.

Le montant global de la PCDD au 31-12-2022 est de 1,0 M€ contre 0,6 M€ au 31-12-2021.

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE

Les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements, et les placements qui les représentent, sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire. Les ajustements des provisions techniques sont compris dans le poste de charges des provisions sur contrats en unités de compte figurant au compte technique. Les écarts de réévaluation sur les postes d'actifs correspondants sont portés aux postes d'ajustements ACAV (plus ou moins-values) selon leur nature (produits ou charges).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Litiges

Les litiges auxquels la société pourrait faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management.

Cette règle a notamment été appliquée aux litiges relatifs à certains contrats présentant des facultés d'arbitrage à cours connu. Ce risque est comptabilisé comme les années précédentes en provisions techniques.

Avantage du personnel

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages long terme :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Abeille Vie applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture, sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultat et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

DETTES – DEPÔTS ESPECES DES CESSIONNAIRES

Dépôts en espèces constitués par les réassureurs afin de permettre à l'assureur direct de représenter la totalité de ses engagements techniques vis-à-vis de ses assurés comme l'impose la réglementation.

AUTRES DETTES

Elles correspondent aux dettes nées d'opérations d'assurance directe et aux autres dettes qui correspondent aux emprunts sur pensions de titres, aux prélèvements sociaux sur les prestations versées et aux charges à payer.

En 2022, le total des dettes sur emprunts de titres mis en pension de titres s'élève à 1 470,9 M€ y compris intérêts et trouve sa contrepartie dans les placements à l'actif du bilan.

Compte de résultat

OPERATIONS D'ASSURANCE VIE

Primes

Les primes correspondent aux émissions (périodiques ou uniques) nettes d'annulations et à la variation des primes restant à émettre.

Les transferts de contrats en euros vers les contrats multisupports permis par l'amendement Fourgous ne sont pas comptabilisés en chiffre d'affaires, mais sont assimilés à des arbitrages pris en compte dans les sinistres d'un point de vue comptable.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres et capitaux échus, aux versements périodiques de rentes, aux rachats, aux participations aux bénéfices directement incorporées et intérêts techniques inclus dans les prestations versées.

Ils incluent également les frais de gestion des sinistres et des règlements de prestations.

OPERATIONS DE REASSURANCE VIE

Les opérations de réassurance, en acceptations, sont comptabilisées à réception des comptes. En l'absence de ces comptes, la société procède à une estimation.

Les opérations de cession de réassurance sont comptabilisées conformément aux traités de réassurance.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO. Les montants de plus ou moins-values sur cessions des titres obligataires à taux fixe soumis à l'article R.343-9 sont compensés par des dotations ou prélèvements à la réserve de capitalisation.

Le résultat de la gestion des placements figure dans le compte de résultat technique vie. Conformément au Code des assurances, une fraction de ces produits est transférée au compte non technique et au compte technique non-vie.

FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite réventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Les frais généraux et commissions sont ainsi ventilés selon les destinations suivantes :

- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,

- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015).

CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Abeille Assurances et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Abeille Vie verse à Abeille Assurances une somme équivalente au montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos, la liquidation de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur boni.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

Les modalités de coassurance du contrat AFER instituent une totale solidarité entre les deux coassureurs pour l'ensemble des engagements vis-à-vis des adhérents et des bénéficiaires.

A ce titre, chaque coassureur fait figurer dans ses engagements hors bilan le montant des provisions techniques comptabilisées par l'autre coassureur au titre du contrat AFER, soit 27 888,2 M€ au 31 décembre 2022 pour les provisions AER.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP)

L'association ADERP anciennement représentante des adhérents du plan Abeille Retraite PERP a réalisé une fusion-absorption avec l'association A.PACTE, à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2021 et dans les conditions définies lors de l'assemblée générale du 25 juin 2021 et est renommée APACTE.

1 - Spécificités comptables

Les opérations relatives aux PERP sont définies au Livre II titre III du règlement ANC N° 2015-11 modifié.

La comptabilité auxiliaire du PERP est issue de la sous-entité dédiée aux contrats PERP du système comptable de la société.

2 - Données chiffrées

A la clôture de l'exercice 2022, Abeille Vie enregistre 25.216 contrats PERP Abeille Retraite pour un encours de 627,6 M€. Le chiffre d'affaires généré en 2022 est de 30,0 M€ et la charge de sinistres pour la même période de 94,3 M€.

3 - Association de Promotion des Actions pour l'Epargne Retraite (APACTE)

L'Association de Promotion des Actions pour l'Epargne Retraite (APACTE), souscripteur du PERP Abeille Retraite auprès d'Abeille Vie, assure la représentation des participants à ce contrat d'assurance.

Eurocroissance

Le contrat multisupport d'assurance sur la vie en vue de la retraite, souscrit par l'Association Française d'Epargne et de Retraite (AFER) auprès des sociétés d'assurances Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite en coassurance à parts égales, propose un support Eurocroissance depuis le 10 juin 2015.

Pour le support AFER Eurocroissance, les deux coassureurs établissent un compte de résultat technique et financier relatif à la gestion des actifs cantonnés correspondants, contractuellement à chaque valorisation de part hebdomadaire, et réglementairement à chaque trimestre civil.

1 - Spécificités comptables

Les opérations relatives au canton AFER Eurocroissance sont définies principalement au Livre II titre III du règlement ANC N° 2015-11.

L'actif des placements est cantonné dans nos systèmes de comptabilité valeurs mobilières Oméga FA et de comptabilité immobilier Altaix ; en l'occurrence, dans un portefeuille dédié dont les données sont interfacées dans notre système comptable sur un fonds dédié à ce canton (fonds 4110).

Les flux de passif de primes, prestations et provisions techniques du support AFER Eurocroissance sont intégrés en comptabilité sur le même fonds.

La comptabilité auxiliaire d'affectation du canton AFER Eurocroissance est issue de la comptabilité analytique de la société par extraction des données sur le Fonds AFER Eurocroissance ; en l'occurrence sur le fonds 4110 renseigné sur tous les flux des comptes de bilan et de résultat.

2 - Particularités des opérations afférentes aux engagements donnant lieu à constitution d'une Provision de Diversification (PdD)

Valorisation des actifs :

Les actifs afférents au support AFER Eurocroissance sont évalués à la valeur de réalisation (traitement de réévaluation). La variation de valeur, d'une période à l'autre, de ces placements est constatée dans le compte de résultat de la comptabilité auxiliaire d'affectation.

Lors des cessions d'actifs, les plus ou moins-values sur les placements sont déterminées par différence entre le prix de cession et la dernière valeur de réévaluation.

Le total des placements au 31-12-2022 atteint 140,1 M€, soit 70,05 M€ par coassureur.

Valorisation hebdomadaire de part de la PdD :

La valeur de part est égale au rapport entre :

- la valeur de marché des placements, après prélèvements des frais prévus au contrat, plus les flux non encore investis, moins les Provisions Mathématiques (PM), moins la Provision Collective de Diversification Différée (PCDD)
sur
- le nombre de parts de Provision de Diversification
- la valeur de marché des placements, après prélèvement des frais prévus au contrat, est déterminée comme suit :

- La valeur de réalisation retenue, pour les actions cotées et les obligations, est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.
 - Pour valoriser les parts des OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de la réévaluation.
- les flux non encore investis, les éléments de passif et le nombre de parts de PdD sont issus du système de gestion.

En tout état de cause la valeur de part ne peut être inférieure à la valeur de parts de PdD minimum fixée contractuellement à 1 €.

La dernière valeur de la part de provision de diversification connue au 28-12-2022 s'établit à 203,7481 euros.

Valorisation de la PM :

Sur le support AFER Eurocroissance, la Provision Mathématique (PM) correspond, pour chaque adhésion, à la valeur actuelle de la garantie au terme, actualisée à un taux fonction des taux TEC publiés par la Banque de France.

Cette valeur correspond à la provision mathématique (PM) en euros.

Son montant s'élève au 31-12-2022 à 115 M€, soit 57,5 M€ par coassureur.

Valorisation de la PdD :

Les engagements exprimés en parts de PdD correspondent, à la souscription, à la différence entre la prime investie et la PM en euros puis convertie en nombre de parts avec la valeur liquidative publiée à la date de valeur.

La provision de diversification correspond à la contre-valeur en euros de ce nombre de parts calculée en utilisant la valeur de la part de PdD à la date d'inventaire ou d'opération.

Son montant s'élève au 31-12-2022 à 22,92 M€, soit 11,46 M€ par coassureur.

Valorisation des contrats :

La valeur de rachat pour le client est égale à la somme de la PM de son adhésion et de la contre-valeur en euros des parts de PdD inscrites sur son adhésion.

Les droits des assurés évoluent à la hausse comme à la baisse, les seules garanties sont le montant au terme, le nombre de parts de PdD et la valeur minimum de la part de PdD.

Evolution de la PCDD :

En M€	Au 100%	Par coassureur
Solde au 31-12-2021	1,12	0,56
Distribution aux contrats sous forme de parts	-0,39	-0,20
Dotation nette issue du mécanisme automatique du lissage de la performance de la part de PdD	1,28	0,64
Dotation issue du transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros	0,00	0,00
Solde au 31-12-2022	2,01	1,00

En 2022, il n'y a pas eu de transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros tel qu'autorisé par le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016 puis par le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019.

Par ailleurs, une distribution aux contrats des adhérents de parts de PdD, issue d'une reprise de PCDD, a été réalisée en 2022 pour un total de 0,39 M€, soit 0,20 M€ par coassureur.

La mise en place en 2017 du mécanisme de dotation et reprise automatique régi par un arbre de décision, permet de lisser la performance de chaque valorisation de la part de PdD. L'impact de ce mécanisme sur la PCDD se traduit en 2022 par une dotation nette de 1,28 M€, soit 0,64 M€ par coassureur.

Le montant de PCDD s'élève au 31-12-2022 à 2 M€, soit 1 M€ par coassureur.

3 - Données selon arrêté du 13 juillet 2016 relatif aux obligations d'information.

La collecte :

Elle s'élève à 1,0 M€ en 2022 (2,6 M€ en 2021) soit 0,5 M€ par coassureur.

Transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros vers le canton AFER Eurocroissance :

Notre organisme a décidé de ne pas mettre en œuvre, pour l'exercice 2022, le mécanisme de transfert d'actifs présentant des « plus-values latentes » du fonds euros vers les fonds Eurocroissance, tel qu'autorisé par le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016 et modifié par le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODES

Néant.

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET HORS BILAN

NOTE B1 - EVOLUTION DES PLACEMENTS
(en milliers d'euros)

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Transfert mouvements de l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Actifs incorporels	39 038	1 395	40 433
Terrains et constructions	1 930 859	87 680	2 018 539
Entreprises liées et participations	2 057 706	106 817	2 164 523
Autres placements	32 156 816	253 307	32 410 123
Placements des contrats en UC	18 966 859	-1 433 575	17 533 284

Nature de l'actif	Montant cumulé des amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises et cessions de l'exercice	Montant cumulé des amortissements et provisions en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Actifs incorporels	27 286	1 131	-	28 417	12 016
Terrains et constructions	66 169	13 204	116	79 257	1 939 281
Entreprises liées et participations	10	2 845	-	2 855	2 161 669
Autres placements	44 548	29 226	6 950	66 824	32 343 299
Placements des contrats en UC	-	-	-	-	17 533 284

Abeille Vie - Comptes au 31-12-2022

NOTE B2 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - Placements et instruments financiers à terme			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	2 018 538	1 939 281	2 780 464
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	1 868 479	1 863 951	1 895 867
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4) IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	7 390 508	7 349 223	7 497 293
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	24 055 628 33 328	24 108 903 28 782	20 068 011 -473 281 -131 314
6. Prêts hypothécaires IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	22 923	485	485
7. Autres prêts et effets assimilés IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	498 820	497 763	499 355
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	100 244	100 244	100 244
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	547 733	547 733	547 733
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte - placements immobiliers - titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe - autres OPCVM (*) - obligations et autres titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	4 181 359 8 653 12 799 253 544 019	4 181 359 8 653 12 799 253 544 019	4 181 359 8 653 12 799 253 544 019
11. Autres instruments financiers à terme - stratégies d'investissement ou de désinvestissement - stratégies de rendement - autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	54 036 158	53 940 866	50 922 735
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés décote non encore amortie prime de remboursement non encore reprise	22 747 222	22 800 838 381 777 -1 060 042	18 857 653
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	13 755 652	13 606 745	14 531 799
- placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	17 533 284	17 533 284	17 533 284
- placements évalués conformément à l'article 232-19 et suivants du règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015			
- autres instruments financiers à terme			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	53 225 042	53 130 733	50 147 222
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	100 244	100 244	100 244
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.	710 872	709 889	675 269
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	53 744 918	53 652 218	50 672 174
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	291 240	288 648	250 561

(*) : dont co-assurance BCAC non répartie

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS DU PERP (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - Placements et instruments financiers à terme			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	23 534	23 534	32 001
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4) IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	75 043	75 022	78 918
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	241 882	240 920	193 937
6. Prêts hypothécaires IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte - placements immobiliers - titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe - autres OPCVM - obligations et autres titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	- - - 300 350 - - -	- - - 300 350 - - -	- - - 300 350 - - -
11. Autres instruments financiers à terme - stratégies d'investissement ou de désinvestissement - stratégies de rendement - autres opérations	- - - -	- - - -	- - - -
12. Total des lignes 1 à 11	640 809	639 826	605 206
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 332-19 et instruments financiers à terme rattachés décote non encore amortie prime de remboursement non encore reprise	219 466 - -	218 504 1 981 -9 968	174 832 - -
- placements évalués selon l'article R. 332-20 et instruments financiers à terme rattachés	120 993	120 972	130 024
- placements évalués selon l'article R. 332-5 et instruments financiers à terme rattachés	300 350	300 350	300 350
- placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004	-	-	-
- autres instruments financiers à terme	-	-	-
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	25 363	25 363	33 829
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	615 446	614 463	571 376
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature	-	-	-
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	640 809	639 826	605 206
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	-	-	-

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte	36 444 249
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	17 533 284
Sous-total bilan (classe 2)	53 977 533

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Compris dans l'état des placements

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	162 843
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	-228 292
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	-
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	28 782

Total des placements en valeur nette	53 940 866
---	-------------------

QUOTE-PART MENTIONNEE A L'ARTICLE R.344-1

Quote-part mentionnée à l'article R.344-1 des actifs transférables en cas de transfert total du portefeuille : 90,69 %

**NOTE B3 (A) - PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES
D'ASSURANCE LIEES OU AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION
(en milliers d'euros)**

SOCIETE	31-12-2022	31-12-2021
Entreprises liées		
ABEILLE EPARGNE RETRAITE	810 839	810 839
ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE	310 366	310 363
TOTAL	1 121 204	1 121 201

NOTE B3 (B)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
(art. 423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)
(en milliers d'euros)

Société	Capital social	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Valeur brute	Valeur nette						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'immatérielle excède 1% du capital de la société	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1. Filiales : > 50% du capital											
SAS Zelmis	45 810	17 818	100,00	68 710	68 710	29 693	-	-	-1 223	-	
Voltaire	31 263	6 822	100,00	56 230	56 230	-	-	5 536	3 959	2 973	
Croissance Pierre 2 (SA)	16 719	34 668	100,00	78 031	78 031	5 005	-	5 968	2 950	38 225	
Victoire Immo 1 (SCI)	56 226	6 815	99,98	102 221	102 221	-	-	11 751	38 172	-	
OFI Investissement Immo Sélection	371 488	25 620	96,08	497 632	497 632	-	-	11 955	-14 342	1 171	
OFI Investissement Experimmo ISR Parts A	316 265	14 182	99,99	337 838	337 838	-	-	4 923	1 551	154	
OFI Investissement Patrimoine Immobilier	115 000	147 392	94,64	522 155	522 155	-	-	11 782	9 666	6 452	
Abbeille Invest (SCPI)	114 121	37 013	74,69	146 522	146 522	-	-	246	-2 217	-	
Abbeille Invest (SCPI)	90 000	-8 000	60,00	54 000	54 000	21 403	-	11 805	7 302	5 044	
SAS 100 Coucalles	180 000	3 175	58,22	104 800	104 800	-	-	14 068	-	-	
SCI Monlaigues	-	-	84,54	48 917	48 917	765	-	-	-703	-	
Europe AFER	8 501	7 797	100,00	17 001	17 001	-	-	-	-11 219	-	
Chadwick	24 315	13 067	100,00	42 673	42 673	-	-	43 016	12 996	15 689	
Epargne Actuelle	89 651	18 272	100,00	89 651	89 651	-	-	188 365	4 162	36 518	
Union Financière de France Bce	15 467	119 163	75,00	249 966	249 966	-	-	11 526	1 936	-	
VIP Conseils	200	7 037	93,00	26 442	26 442	-	-	1 213 213	60 033	50 777	
A.E.R.	553 879	612 565	100,00	810 839	810 839	-	-	-	-11 633	-	
Abbeille Investissements	100 000	-2 065	100,00	97 692	97 692	-	-	-	-1 633	-	
Abbeille Impact Investissement	43 617	-3 994	100,00	39 623	39 623	-	-	886 619	-4 549	-	
ARP	305 822	-19 251	100,00	310 366	310 366	-	-	7	-	-	
Abbeille Assurances Ventures	40 000	-3 751	100,00	40 000	40 000	-	-	-	-	-	
2. Participations : de 10% à 50% du capital											
2. Participations : de 10% à 50% du capital											
SCI Aler Immo	1 185 600	203 914	50,00	847 372	847 372	-	-	25 614	-19 034	3 649	
SCI Aler Immo 2	972 000	63 392	50,00	570 383	570 383	-	-	17 112	10 048	2 305	
SCI Campus Rimbaud	38 510	62 139	30,00	34 653	34 653	5 869	-	25 322	9 739	2 473	
Pythagore	-	-	48,40	240 347	240 347	21 374	-	12 902	5 630	2 144	
SCI Pesaró	120 000	67 144	28,21	56 410	56 410	15 024	-	1 700	-11 553	584	
JEUXNEUFS	20 300	-9 944	50,00	51 551	51 551	-	-	4 171	-14 678	-	
AFER PIERRE	143 355	389	50,00	160 973	160 973	-	-	5 730	3 691	1 009	
Perpetual Capital	251 000	50 265	21,91	45 000	45 000	-	-	13 787	-5 666	241	
SCI Sélection	36 891	18 659	15,22	39 567	39 567	-	-	11 289	15 256	2 036	
SCI Charles Hermite	316 500	70 503	12,04	50 472	50 472	2 170	-	18 576	115 739	1 437	
Abbeille Invest (SCPI)	217 965	4 229 417	14,10	34 343	34 343	-	-	-	2 878	-	
Abbeille Invest (SCPI)	2 522 457	45 497	17,31	1 041 086	1 041 086	-	-	-	-182	-	
SCI Hérispierre	7 760	4 199	50,00	15 030	15 030	-	-	4 923	-	-	
OFI Investissement Experimmo ISR Parts AFER	318 265	4 199	35,70	16 431	16 431	-	-	-	-	-	
Philosophie 2	-	-	28,29	229 701	229 701	-	-	5 009	2 698	1 086	
SCI Batignolles	5 120	43 589	28,29	14 486	14 486	-	-	-	-	-	
3. Participations : < à 10% du capital (éligibles au régime du long terme)											
B - Renseignements globaux concernant les filiales et participations											
1. Filiales											
1) françaises				22 613	21 733	-	-	-	-	394	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	
2. Participations											
1) françaises				39 110	35 593	-	-	-	-	577	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	
3. Participations : < à 10% du capital (éligibles au régime du long terme)											
1) françaises				67 802	67 802	397	-	-	-	2 404	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	

Nota : ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation.

- (1) : Abeille Epargne Retraite
- (2) : Abeille Retraite Professionnelle
- (3) : Comptes 2021
- (4) : Comptes non disponibles

NOTE B4 - CREANCES ET DETTES
(en milliers d'euros)

B4.1 - CREANCES ET DETTES VENTILEES SELON LEUR DUREE

POSTES DU BILAN	31-12-2022			31-12-2021
	JUSQU'A 1 AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Créances :				
Primes acquises et non émises	2 873	-	-	2 525
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	6 872	-	-	6 866
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Personnel	100	-	-	112
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	22 654	-	-	22 622
Débiteurs divers	126 228	-	-	167 703
TOTAL	158 727	-	-	199 828
Dettes :				
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	120 530	-	-	108 211
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 297	-	-	4 080
Dettes auprès établissements de crédit et découvert bancaire	1 514	-	-	8 298
Autres emprunts, dépôts et cautionnement	1 472 038	-	-	849 973
Personnel	11 648	-	-	11 838
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	24 634	-	-	26 493
Créanciers divers	71 128	-	-	83 951
TOTAL	1 705 789	-	-	1 092 844

B4.2 - CREANCES ET DETTES TECHNIQUES

ASSURANCE ET REASSURANCE	31-12-2022		31-12-2021	
	Solde débiteurs	Solde créditeurs	Solde débiteurs	Solde créditeurs
Assurance :				
Assurés	6 507	78 356	6 411	65 394
Intermédiaires d'assurance	8 828	41 471	8 329	42 815
Coassureurs	93	703	80	3
Réassurance :				
Acceptations	-	4 297	-	4 080
Cessions	-	-	-	-
TOTAL	15 428	124 827	14 820	112 292

N.B.: Les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation.

NOTE B5.1 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
(en milliers d'euros)

Nature des opérations	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Actions et parts	1 658 082	26 442
Autres placements	350 000	-
Provisions	-2 855	-
Prêts	130 000	-
Comptes à terme	-	-
Comptes courants cessions retrocessions	-	-
Débiteurs divers	43 857	9 249
Créditeurs divers	12 378	1 118

NOTE B5.2 - GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
G.I.E. d'Abeille Assurances	80 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupeement d'intérêt économique
Groupeement de fait du pôle Vie	70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupeement de fait
Groupeement de fait du pôle Dommages	13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupeement de fait
Groupeement d'intérêt Economique AFER	36 rue de Châteaudun 75009 Paris	Groupeement d'intérêt économique
Aviva Europe Services EEIG (liquidé en octobre 2022)	One Park Place Hatch Street Dublin 2, Irlande	Groupeement européen d'intérêt économique

NOTE B6 - COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Actionnaires	Nombre d'actions d'une valeur nominale de 208,67 €
Actions ordinaires :	
- Abeille Assurances Holding	5 777 200
- Actionnaires divers	1
TOTAL	5 777 201

NOTE B7 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers d'euros)

	Soldes début d'exercice 01-01-2022	Affectation du résultat 2021	Mouvements sur capitaux propres	Résultat 2022	Soldes fin exercice 31-12-2022
Capital social	1 205 529	-	-	-	1 205 529
Primes liées au capital social	300 794	-	-	-	300 794
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves :	778 625	-55	-162 372	-	616 198
Réserve légale	-	-	-	-	-
Réserves statutaires et contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves réglementées :					
- Plus-values nettes à long terme	8 215	-	-	-	8 215
- Réserve de capitalisation	568 330	-	-162 372	-	405 958
Autres réserves					
- Réserve pour éventualités	-	-	-	-	-
- Réserves diverses	192 714	-	-	-	192 714
- Réserve du report de charge de PRE prévue à l'article R.343-6 du Code des assurances	-	-	-	-	-
- Réserve pour fonds de garantie prévue à l'article R.423-13 du Code des assurances	9 366	-55	-	-	9 311
Provisions réglementées :	-	-	-	-	-
- Plus-values réinvesties	-	-	-	-	-
Report à nouveau	226 966	-71 872	-	-	155 094
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	78 280	-78 280	-	229 724	229 724
TOTAL	2 590 194	-150 207	-162 372	229 724	2 507 339
Dividende de l'exercice précédent		150 207			

NOTE B8 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN
8.1 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers d'euros)

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	31-12-2022	31-12-2021
Intérêts et loyers acquis non échus	264 315	257 167
<i>dont loyers courus</i>	1 741	1 866
Frais d'acquisition reportés	14 336	16 282
Autres comptes de régularisation	-	-
Commissions précomptées	8 870	8 527
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 191	132
Comptes d'attente	-	-
Différences sur prix de remboursement	162 843	183 618
Instruments financiers à terme	31 910	75
TOTAL	486 465	465 801

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	31-12-2022	31-12-2021
Comptes d'attente	-	-
Amortissement différences sur prix de remboursement	228 292	226 208
Instruments financiers à terme	3 127	-
Autres comptes de régularisation	-	-
TOTAL	231 419	226 208

8.2 - DETAIL DES PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES
(en milliers d'euros)

INTITULE DE LA PROVISION	31-12-2022	31-12-2021
Provision pour litiges	9 318	9 225
Avantages postérieurs à l'emploi	7 430	6 776
Autres engagements long terme	1 230	1 473
Sous-total provision pour engagements sociaux	8 660	8 249
Autres provisions pour risques	376	288
TOTAL	18 354	17 762

Abeille Vie - Comptes au 31-12-2022

8.3-1 - AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

(en milliers d'euros)

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Suite à l'abrogation de la recommandation CNC n°2003-R-01, la société Abeille Vie continue à appliquer la principale méthode retenue en pratique et à utiliser la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements conformément au principe de permanence des méthodes.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

1- Régime à cotisations définies

La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif.

Cette cotisation s'élève à 2,30% de la masse salariale.

Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à 675 K€.

2 - Régime à prestations définies

Il est constitué :

- de la couverture médicale :

Suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Abeille Assurances ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe.

En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités, à la charge

de l'employeur et intégrant notamment la partie financée par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs,

- des indemnités de fin de carrière (en application des conventions collectives Assurances),
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC,
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, gérée par Cardif

La sur-couverture résiduelle est portée par Abeille Assurances Holding, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe.

Nom du régime	Mutuelle	IFC/DR	PSAD	Total
Variation de la dette actuarielle				
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	2 448	5 676	-	8 124
- Coût des services rendus dans la période	172	346	-	518
- Intérêt sur la dette	33	39	-	72
- Cotisations employés	-	-	-	-
- Modification du régime	-	-	-	-
- Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-	-
- Evénements exceptionnels	-	-	-	-
- Gains/(pertes) actuariels	-1 677	-1 604	-	-3 281
- Prestations	-14	-120	-	-134
- Ecart de conversion	-	-	-	-
- Transfert des provisions de personnel	124	60	-	184
- Autres	-	-	-	-
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	1 085	4 396	-	5 482
Dont régimes entièrement non financés	1 085	4 396	-	5 482
Dont régimes financés en tout ou partie	-	-	-	-
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	1 085	4 396	-	5 482
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	906	1 042	-	1 948
- Coût des services passés restant à amortir	-	-	-	-
- Dette initiale restant à amortir	-	-	-	-
- Actif non comptabilisé	-	-	-	-
Montant comptabilisé au bilan	1 992	5 438	-	7 430
Engagements nets	-	-	-	-
Juste valeur des droits à remboursement	-	-	-	-
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture	-	-	-	-
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture	-	-	-	-
- Précisions sur les droits à remboursement	-	-	-	-
Charge de l'exercice	-	-	-	-
- Coût des services rendus de la période	172	346	-	518
- Coût financier (effet de la désactualisation)	33	39	-	72
- Prestations	-	-	-	-
- Rendement attendu des actifs de régime	-	-	-	-
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	15	-	-	15
- Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
- Amortissement de la dette initiale non constatée	-	-	-	-
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	-	-	-	-
- Plafonnements d'actifs	-	-	-	-
- Evénements exceptionnels	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Coût total de la période	220	385	-	605
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :				
Valeur de bilan à l'ouverture	1 662	5 114	-	6 776
Prestations	-14	-120	-	-134
Transfert de personnel	124	60	-	184
Autres (charges de l'exercice)	220	385	-	605
Valeur de bilan à la clôture	1 992	5 438	-	7 430
Hypothèses actuarielles :				
- Taux d'actualisation retenus régime	3,90%	3,80%	3,30%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime				
- Table de mortalité des actifs	TGH-TGF 2005	INSEE F 2011-2013		
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005		TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires		.		
- Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%			
- Taux d'augmentation des rentes retenu			1,75%	
- Age de départ en retraite	NC: 63 / C et MD: 65			
- Taux de sortie	.	.		

* Taux moyen en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

8-3-2 - ENGAGEMENTS LONG TERME
(en milliers d'euros)

INTITULE	31-12-2022	31-12-2021	Variation
Médaille du travail	250	312	-62
Jours anniversaires	980	1 161	-181
TOTAL	1 230	1 473	-243

8-4- PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE
 (en milliers d'euros)

INTITULE	31-12-2022	31-12-2021
PROVISIONS TECHNIQUES VIE NON UC		
Provisions d'assurance vie	29 724 778	30 347 043
Provisions pour frais d'acquisition reportés	12 876	14 665
Provisions pour sinistres à payer	374 043	348 880
Provisions pour participation aux bénéfices	1 105 306	1 072 644
Provision pour égalisation	-	-
Autres provisions	13 207	15 766
TOTAL	31 230 210	31 798 998

PROVISIONS TECHNIQUES CONTRATS
EN UNITES DE COMPTE

Provisions d'assurance vie	17 536 782	18 970 778
Provisions pour frais d'acquisition reportés	1	2
Provisions pour sinistres à payer	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	2 481
TOTAL	17 536 783	18 973 261

8-4- PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON-VIE
 (en milliers d'euros)

INTITULE	31-12-2022	31-12-2021
PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE		
Provisions pour primes non acquises	1 169	1 190
Provisions pour frais d'acquisition reportés sur primes non acquises	487	500
Autres provisions techniques	121 970	119 881
Provisions pour frais d'acquisition reportés sur autres provisions techniques	973	1 115
Provisions pour sinistres à payer	288 660	285 497
Provisions pour participation aux bénéfices	201	196
Provision pour égalisation	-	-
TOTAL	413 460	408 379

NOTE B9 - INSTRUMENTS FINANCIERS
(en milliers d'euros)

INTITULE	31-12-2022	31-12-2021
	Montant notionnel	Montant notionnel
SWAP de taux (engagements reçus)	-200 000	-
SWAP de taux (engagements donnés)	200 000	-
Currency SWAP (engagements donnés)	-11 211	11 211
Currency SWAP (engagements reçus)	11 211	-11 211
CDS engagement reçu	-	-
SWAPTIONS	-	-
FORWARD (engagements donnés)	-297 000	1 986 984
FORWARD (engagements reçus)	1 429 500	-402 000
TOTAL	1 332 500	1 584 984

C - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE C1a - PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES VIE

DESIGNATION	Capitalisation en euros		Capitalisation en euros	Autres Contrats Individuels Vie en euros		Contrats Collectifs en cas de décès en euros		Contrats Collectifs en cas de vie en euros		Contrats en Unités de Compte		PERP	Eurocroissance	Total Affaires directes France	LPS	Acceptations en France	Succursales dans l'Union Européenne	TOTAL GENERAL
	Individuals temporaires décès			Contrats Individuels		Contrats Collectifs		Contrats en Unités de Compte										
	PU	PP		PUNVL	PP	PU	PP	PU	PP									
Primes	29 686	-	68 045	1 380 621	125 317	5 024	6 536	1 292 051	935	29 982	504	2 938 701	-	-	-	-	7 881	2 946 582
Charges des prestations	38 686	351	15 521	2 338 745	122 915	1 671	19 054	564 393	670	94 283	12 142	3 208 431	-	-	-	-	38 282	3 246 713
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-15 755	-349	773	-1 265 554	-39 708	-	-14 089	-1 396 833	-2 840	-124 006	-21 375	-2 879 736	-	-	-	-	-39 008	-2 918 744
Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	-	-	-1 999 318	-2 965	-53 327	-	-2 055 610	-	-	-	-	-5 716	-2 061 326
Solde de souscription (A)	6 755	-2	51 751	307 430	42 110	3 353	1 571	125 173	140	6 378	9 737	554 396	-	-	-	-	2 891	557 287
Frais d'acquisition	812	-	33 705	18 488	31 498	1 027	49	76 475	6	876	-	162 936	-	-	-	-	616	163 552
Autres charges de gestion nettes	4 278	5	157	99 177	1 970	-	564	-7 998	289	5 508	-	103 950	-	-	-	-	888	104 838
Charges d'acquisition et de gestion nettes (B)	5 090	5	33 862	117 665	33 468	1 027	613	68 477	295	6 384	-	266 886	-	-	-	-	1 504	268 390
Produits nets des placements	25 668	61	300	685 837	28 752	-	9 327	66 527	153	7 284	-9 096	814 813	-	-	-	-	14 566	829 379
Participation aux résultats	18 344	40	51	753 552	23 396	-	7 906	68 148	212	7 278	641	879 568	-	-	-	-	14 646	894 214
Solde financier (C)	7 324	21	249	-67 715	5 356	-	1 421	-1 621	-59	6	-9 737	-64 755	-	-	-	-	-80	-64 835
Primes cédées	-	-	3 405	37	3 983	-	-	-	-	-	-	7 425	-	-	-	-	-	7 425
Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	-	730	-	1 699	-	-	-	-	-	-	2 429	-	-	-	-	-	2 429
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et aux provisions techniques	-	-	-57	-40	1 180	-	-	-	-	-	-	1 083	-	-	-	-	-	1 083
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	41	-	-	-	-	-	-	41	-	-	-	-	-	41
Commissions reçues des réassureurs	-	-	146	-	2	-	-	-	-	-	-	148	-	-	-	-	-	148
Solde de réassurance (D)	-	-	-2 586	-77	-1 061	-	-	-	-	-	-	-3 724	-	-	-	-	-	-3 724
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) :	8 989	14	15 552	121 973	12 937	2 326	2 379	55 075	-214	-	-	219 031	-	-	-	-	1 305	220 338
Hors compte :																		
Montant des rachats	38 641	42	-	1 357 094	28 598	-	10 171	388 893	-715	70 303	12 142	1 905 169	-	-	-	-	29 663	1 934 832
Intérêts techniques bruts de l'exercice	7 684	24	51	178 813	19 799	-	3 546	-	68	-	-	210 096	-	-	-	-	2 801	212 897
Provisions techniques brutes à la clôture	817 641	4 748	12 906	28 003 058	955 799	1 911	371 696	17 232 095	32 062	638 958	69 948	48 140 822	-	-	-	-	624 422	48 765 244
Provisions techniques brutes à l'ouverture	815 138	4 954	14 739	28 488 331	973 172	1 665	377 342	18 565 257	35 104	754 904	90 682	50 121 288	-	-	-	-	649 244	50 770 532

NOTE C1b - PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES NON-VIE

DESIGNATION	Dommages corporels en euros Individuel	Dommages corporels en euros Collectif	Acceptations en France	TOTAL GENERAL
Primes acquises	129 942	3 677	-	133 619
. Primes	129 908	3 677	-	133 585
. Charge provision primes non acquises	-34	-	-	-34
Charges des prestations	90 179	-3 037	-	87 142
. Charges des prestations et frais payés	82 009	2 042	-	84 051
. Charges des provisions pour prestations et diverses	8 170	-5 079	-	3 091
Solde de souscription (A)	39 763	6 714	-	46 477
Frais d'acquisition	20 963	634	-	21 597
Autres charges de gestion nettes	6 570	356	-	6 926
Charges d'acquisition et de gestion nettes (B)	27 533	990	-	28 523
Produits nets des placements	12 211	687	-	12 898
Participation aux résultats	1 883	141	-	2 024
Solde financier (C)	10 328	546	-	10 874
Part des réassureurs dans les primes acquises	7 186	-	-	7 186
Part des réassureurs dans les charges des prestations	3 701	-	-	3 701
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et aux provisions techniques	1 610	-18	-	1 592
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	2	-	-	2
Commissions reçues des réassureurs	469	-	-	469
Solde de réassurance (D)	-1 404	-18	-	-1 422
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) :	21 154	6 252	-	27 406
Hors compte :				
Provisions primes non acquises à la clôture	1 656	-	-	1 656
Provisions primes non acquises à l'ouverture	1 690	-	-	1 690
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	269 342	19 318	-	288 660
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	261 240	24 257	-	285 497
Autres provisions techniques brutes à la clôture	122 943	-	-	122 943
Autres provisions techniques brutes à l'ouverture	120 996	-	-	120 996

NOTE C2.1 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS
(en milliers d'euros)

	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Produits des placements					
Revenus des participations	102 984	2 450	-	105 434	20 570
Revenus des placements immobiliers	-	-	105 331	105 331	64 054
Revenus des autres placements	-	-	755 068	755 068	661 142
Reprises de provisions	-	-	7 023	7 023	8 787
Reprise sur réserve de capitalisation	-	-	262 241	262 241	4 295
Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	206 891	206 891	368 959
TOTAL	102 984	2 450	1 336 554	1 441 988	1 127 807
Charges des placements					
Frais internes et externes de gestion	-	-	110 351	110 351	111 395
Charges des placements	-	-	41 047	41 047	54 206
Dotations aux provisions	-	-	38 535	38 535	26 375
Dotation à la réserve de capitalisation	-	-	43 351	43 351	44 047
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	330 367	330 367	170 200
TOTAL	-	-	563 651	563 651	406 223

NOTE C2.2 - ALLOCATION REGLEMENTAIRE DU RESULTAT FINANCIER
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Compte technique vie	829 381	681 868
Compte technique non-vie	12 898	12 319
Compte non technique	36 058	27 397
TOTAL - Produits des placements	878 337	721 584

NOTE C3 - INFORMATIONS DIVERSES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
(en milliers d'euros)

NATURE DES POSTES	2022	2021
A) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	29 885	27 562
Charges sociales	12 957	12 237
Autres charges sur rémunération	1 410	1 401
TOTAL	44 252	41 200
B) COMMISSIONS AFFERENTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE		
Commissions vie	269 181	271 115
Commissions non-vie	17 556	14 272
TOTAL	286 737	285 387
C) PRIMES BRUTES EMISES		
Assurance vie :		
Primes d'assurance directe en France	2 938 701	2 953 745
Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)	7 881	7 956
Assurance non-vie :		
Primes d'assurance directe en France	133 619	127 183
TOTAL	3 080 201	3 088 884
D) ENTREES ET SORTIES DE PORTEFEUILLE		
Entrées de portefeuille		
- transfert soumis à autorisation administrative	-	-
- transfert non soumis à autorisation administrative	-	-
Sorties de portefeuille		
- transfert soumis à autorisation administrative	-	-
- transfert non soumis à autorisation administrative	70 383	202 001
TOTAL	70 383	202 001

NOTE C4 - INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES
 (en milliers d'euros)

	2022	2021
Résultat de l'exercice	229 724	78 280
Provision pour impôt de l'exercice	185	45 001
Résultat avant impôt	229 909	123 281
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
Variation de la provision pour investissement	-	-
Résultat, hors évaluations fiscales dérogatoires, avant provision pour impôts	229 909	123 281

NOTE C5 - DIFFERENCE ENTRE LA PROVISION POUR IMPÔT CONSTITUEE ET L'IMPÔT DÛ
 (en milliers d'euros)

	2022	2021
Provision pour impôt constituée	185	45 001
Impôt dû	-	37 882
Différence	185	7 119

NOTE C6 - CHARGES FISCALES
 (en milliers d'euros)

	2022	2021
Charges liées au contrôle fiscal et rappels d'impôts	-	-24
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	185	45 001
Excédent sur provision constituée à la clôture de l'exercice précédent (*)	-4 668	-2 623
Provision pour impôts différés	-	-
Taxes sur les Bonis	702	50
Charge fiscale comptabilisée	-3 781	42 404

(*) dont pour 2022 -6.618 K€ Abeille Vie France, 1.948 K€ Hambourg, 2 K€ Polynésie

NOTE C7 - FRAIS ET COMMISSIONS PAR NATURE ET PAR DESTINATION
(en milliers d'euros)

FRAIS ET COMMISSIONS PAR NATURE

Intitulé	2022	2021
Commissions	286 737	285 386
Charges externes	125 674	107 474
Impôts et taxes	16 375	17 548
Charges de personnel	44 251	41 200
Autres charges de gestion courante	-39	16
Amortissements et provisions	4 981	2 448
sous-total des charges par nature	477 979	454 072
Frais d'acquisition reportés	1 946	2 206
Frais d'administration	-	-
Frais de règlement des sinistres	2 452	3 849
Commissions reçues des réassureurs	-618	-750
Frais de gestion BCAC	94	89
sous-total autres charges	3 874	5 394
TOTAL	481 853	459 466

FRAIS ET COMMISSIONS PAR DESTINATION VIE

Intitulé	2022	2021
Frais de règlements des sinistres	11 365	12 105
Frais d'acquisition	163 552	152 662
Commissions reçues des réassureurs	-149	-263
Frais d'administration	272 773	268 669
Frais de gestion des placements	4 805	4 376
TOTAL	452 346	437 549

FRAIS ET COMMISSIONS PAR DESTINATION NON-VIE

Intitulé	2022	2021
Frais de règlements des sinistres	1 244	677
Frais d'acquisition	21 597	16 816
Commissions reçues des réassureurs	-469	-487
Frais d'administration	6 926	4 718
Frais de gestion des placements	209	193
TOTAL	29 507	21 917

TOTAL GENERAL PAR DESTINATION	481 853	459 466
--------------------------------------	----------------	----------------

**NOTE C8 - VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE REASSURANCE
ENTRE LE BILAN D'OUVERTURE ET LE BILAN DE CLOTURE
(en milliers d'euros)**

	2022	2021
Charges des provisions d'assurance vie	-1 413 198	-990 212
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporées directement	211 086	215 678
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	578 058	559 070
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	-624 054	-215 464

NOTE C9 - TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS
(en milliers d'euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
A- Participation aux résultats totale (A1+A2) :	880 877	807 962	791 776	868 367	925 370 (*)
A1- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	905 201	496 820	790 211	811 525	895 752
A2- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-24 324	311 142	1 565	56 842	29 618
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10 :					
B1- Provisions mathématiques moyennes	30 708 546	31 435 476	31 745 112	31 375 635	31 018 869
B2- Montant minimal de la participation aux résultats	745 913	667 588	637 263	675 345	790 226
B3- Montant effectif de la participation aux résultats :	837 026	729 140	750 536	825 657	817 747
B3 a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	819 212	419 580	749 918	772 150	786 775
B3 b - Variation de la provision pour participation aux bénéfices	17 814	309 560	618	53 507	30 972

Selon le texte de l'arrêté du 07-07-2010 qui prévoit un encadrement des modalités de garantie d'un taux minimum par les entreprises d'assurance. Le montant minimal annuel de la participation aux bénéfices est augmenté d'un montant égal à la somme, contrat par contrat, du produit de la provision mathématique ayant bénéficié pour l'exercice en cours, d'un taux garanti supérieur au taux moyen servi aux assurés (III de l'article A132-3), par la différence entre le taux garanti à ladite provision mathématique et le taux moyen servi aux assurés défini précédemment.

(*) hors PCDD (A.333-7)

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D1 - CONSOLIDATION

Les comptes annuels d'Abeille Vie sont consolidés :

Au niveau groupe :

par intégration globale dans les comptes combinés d'Aéma Groupe
dont le siège social est situé au 17 place Etienne Pernet, 75015 Paris

NOTE D2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

Effectif moyen de la société

- en 2022	
Direction	12
Cadres	245
Non cadres	194
Total	451

NOTE D3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des services autres que la certification des comptes est mentionnée dans les comptes d'Abeille Assurances Holding.

NOTE D4 - INFORMATIONS SUR LA PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE
(en milliers d'euros)

Montant de la moins value-latente globale nette mentionnée à l'article R.343-5 du Code des assurances :	-
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute déjà constituée au niveau des autres provisions techniques :	-
Hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définie par l'article A.343-1-2 du Code des Assurances : La durée des passifs est produite à l'aide du modèle et des hypothèses retenues dans le cadre de la valeur MCEV.	
Evénements de l'exercice affectant l'évaluation de la durée :	-
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater en résultats futurs :	-
Evolution sur l'exercice du solde du compte de dotation à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater :	
Solde à l'ouverture de l'exercice	-
Variation du montant à étaler de l'exercice correspondant au tiers de la moins-value globale	-
Variation de l'exercice selon étalement au 8ième	-
Solde à la clôture de l'exercice	-
Résultat avant report de charge tel que mentionné à l'article R.343-6 du Code des assurances net d'IS :	229 724
